

01 La bourse	
Pour qui ?	Les artistes-interprètes souhaitant bénéficier de l'expérience d'un artiste formateur
Pour quoi ?	Élargir ses compétences, se perfectionner grâce à la transmission d'un autre artiste et croiser les disciplines artistiques
Quelles esthétiques ?	Toutes esthétiques (sauf musiques du monde et traditionnelles)
Comment ?	<ol style="list-style-type: none"> 1 Se connecter à son compte Adami et demander un formulaire via la messagerie 2 Contacter l'artiste formateur pour développer ensemble un projet pédagogique 3 Renvoyer le formulaire complété présentant le projet pédagogique et les justificatifs demandés 4 Le comité de sélection étudie le projet et accepte ou refuse d'attribuer la bourse

02 Pour déposer une demande de bourse	
Vous devez :	<ul style="list-style-type: none"> → Être artiste-interprète → Être artiste associé de l'Adami → Être sorti du cursus initial de formation → Justifier d'un minimum de 3 ans d'expériences en tant qu'artiste-interprète en attestant d'un minimum de 25 cachets en tant qu'artiste-interprète répartis sur au moins 3 des 5 dernières années → Rémunérer l'artiste formateur, soit par le biais de votre structure, soit par le biais de la structure de l'artiste formateur (structure ou autoentrepreneur)

03 Modalités	
Les délais pour déposer une demande :	Au plus tard 2 mois avant le début du projet de transmission
Le projet pédagogique sera étudié selon :	<ul style="list-style-type: none"> → La cohérence entre le projet de compagnonnage et le projet artistique global de l'artiste boursier → La capacité de développement de l'artiste boursier suite à ce projet → La motivation de l'artiste boursier à suivre ce projet de compagnonnage → Le choix de l'artiste formateur reconnu pour sa pratique artistique et sa compétence pédagogique → La motivation de l'artiste formateur par l'artiste boursier pour la transmission de son savoir et de ses compétences → L'artiste formateur et l'artiste boursier peuvent pratiquer la même esthétique ou appartenir à une esthétique différente
Les modalités et le montant de la bourse :	<p>Elle prend en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La rémunération de l'artiste formateur Si le projet est accepté, le montant est déterminé par les membres du Comité de sélection <i>Aide plafonnée à 4 000 € TTC</i> • Les frais logistiques (transport, hébergement, repas) Si le projet est accepté, le montant est déterminé par les membres du Comité de sélection <i>Aide non plafonnée tant que cette enveloppe reste dans une démarche raisonnée</i>
Versement de la bourse :	<ul style="list-style-type: none"> • La rémunération de l'artiste formateur Elle est versée à l'artiste boursier sur présentation d'une facture libellée à son nom accompagné du/des bulletin(s) de salaire de l'artiste formateur engagé avec la fonction d'artiste formateur (sauf si l'artiste formateur possède un numéro de SIRET et peut générer une facture sans être salarié) • Les frais logistiques (transport, hébergement, repas) Ils sont versés directement à l'artiste boursier, à l'issue de la transmission et après le retour d'expérience, sur présentation de l'ensemble des justificatifs de dépenses à son nom <i>Le remboursement est possible en plusieurs fois à partir de 500 € dépensés</i> Cette bourse n'est pas cessible <i>Information fiscalité : cette bourse est imposable sur le revenu en BNC non professionnels</i> <p>→ Plus d'infos sur le site adami.fr</p>
À noter :	<p>Le développement du projet devra se faire dans le respect de la législation, des conventions collectives et du Code de la propriété intellectuelle</p> <p>Vous vous engagez à respecter la Charte des valeurs de l'Adami</p>

04 Pour quelles raisons ne peut-on pas déposer une demande de bourse ?	
Si vous :	<ul style="list-style-type: none"> → Avez bénéficié d'une aide au projet musical global ou à l'enregistrement et à la promotion, Adami Déclencheur Théâtre ou Audiovisuel ou d'une précédente bourse de l'Adami → Êtes membre des instances de l'Adami → Avez épuisé vos droits AFDAS → Si vous bénéficiez d'une prise en charge de la part d'un autre organisme professionnel ou public → Avez un lien de proximité avéré avec l'artiste formateur (famille, collègue, et entourage)
Et si la bourse :	<ul style="list-style-type: none"> → Sert à financer un projet de formation initiale → Sert à financer un projet de formation attaché à un projet artistique spécifique déjà développé ou financé par un tiers → Sert à financer un projet de création ou l'enregistrement de disque

